Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_32-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-32
Objet : Attribution d'une subvention au titre de l'année 2026 au CIDFF29 (centre d'information sur le droit des femmes et des familles) et signature de la convention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

Le CIDFF (centre d'information sur le droit des femmes et des familles) est une association loi 1901, composée d'administrateurs bénévoles ainsi que d'une équipe de professionnels expérimentés.

Sa mission est d'accueillir, d'informer et d'accompagner les femmes et les familles.

Le CIDFF du Finistère exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont l'objectif est de :

- favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ;
- promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Le CIDFF 29 informe gratuitement toutes les personnes sur le droit de la famille et accompagne dans leurs démarches les femmes victimes de violences.

En 2024 le CIDFF 29 a accueilli 8279 personnes sur le département marquant une augmentation par rapport à 2023.

Le CIDFF est présent en Pays bigouden sud au sein du CDAS de Pont-l'Abbé. En 2024, ce sont 43 entretiens qui ont été réalisés lors des 18 permanences accueillies sur ce site.

19 personnes résidant sur le territoire de la CCPBS ont également été reçues au sein des autres permanences du CIDFF en Finistère, principalement au sein de l'antenne quimpéroise de l'association.

Au titre de l'année 2025, la CCPBS a soutenu le CIDFF, à titre exceptionnel, à hauteur de 5 000 €. L'association traversait une période de restructuration afin de faire face à une baisse de subventions et l'entrée en vigueur du Ségur, obligation réglementaire pour les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Par courrier reçu en date du 24 septembre 2025, le CIDFF29 a sollicité un renouvellement de soutien financier de la CCPBS à hauteur de 5 000 € au titre de l'année 2026. Il s'agit d'une seconde demande auprès de notre EPCI. Une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la CCPBS et l'association est établie pour l'année 2026.

Au regard de la mission d'intérêt général exercée par l'association et de la vulnérabilité du public accompagné, la commission solidarités réunie le 17 novembre 2026 a émis un avis favorable pour le versement d'une subvention d'un montant de 4 000 € au bénéfice du CIDFF 29.au titre de l'année 2026

Les crédits correspondant aux montants de la subvention fléchée ci-dessus seront inscrits au budget prévisionnel 2026 soumis au vote du conseil communautaire le 12 février 2026.

Considérant l'intérêt de soutenir financièrement les associations locales œuvrant en matière d'accès aux droits pour les femmes et les familles ;

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_32-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-32
Objet : Attribution d'une subvention au titre de l'année 2026 au CIDFF29 (centre d'information sur le droit des femmes et des familles) et signature de la convention 2026	Classification : 7.5 – Subventions

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n° C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la demande présentée par le CIDFF29 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention d'un montant de 4 000 € au CIDFF29 au titre de l'année 2026 ;
- autorise le président à signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens entre la CCPBS et l'association pour l'année 2026 ci-annexée et tout document nécessaire à la mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)